



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Avranches, le

24 OCT. 2023

Sous-Préfecture d'Avranches

Affaire suivie par : Mme Sophie Beaufrère

☎ : 02 14 14 32 29

✉ : sophie.beaufrere@manche.gouv.fr

**Commission de suivi de site du centre
de stockage de déchets ultimes non dangereux d'Isigny-le-Buat**

Réunion du vendredi 7 juillet 2023

Étaient présents :

Président :

- M. Frédéric SENEAL, Secrétaire Général de la sous-préfecture d'Avranches

Représentants des administrations publiques :

- M. Bertrand CAGNEAUX, inspecteur des installations classées, DREAL
- M. Thierry DURAND, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, délégation territoriale sud
- M. Laurent BORDEZ, Agence régionale de santé, unité départementale de la Manche

Représentants des collectivités locales :

- Mme Jessie ORVAIN, Maire d'Isigny-le-Buat

Représentants du groupe SUEZ :

- Mme Leslie ROUSSEL, ingénieure environnement
- M. Ronan ERTUS, directeur des activités stockage
- M. Dominique LANCE, responsable du site de stockage

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- M. Emile CONSTANT (CREPAN)

Le secrétariat de la commission de suivi de site est assuré par :

- Mme Sophie BEAUFRERE, sous-préfecture d'Avranches.

1/ Approbation du compte rendu de la commission du 25 janvier 2022

M. Frédéric SENEAL remercie les membres de la commission de leur présence Il demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2022.

Le compte-rendu de la commission du 25 janvier 2022 n'appelant pas d'observation de la part des membres, il est adopté.

2/ Présentation des rapports d'activité des années 2021 et 2022

Le power-point présenté sera joint au présent compte-rendu.

M. Dominique LANCE présente une photo aérienne du site de 28 hectares, répartis en 2 zones et fait un bref rappel des autorisations préfectorales d'exploitation.

Le site ne réceptionne plus de déchets depuis avril 2022. Les travaux de réaménagement final sont terminés depuis novembre 2022 ; aussi la zone Isigny 2 est passée en phase de post-exploitation à cette date, pour une période de 25 à 30 ans. La zone d'Isigny 1 fait l'objet d'un suivi trentenaire post-exploitation jusqu'au 1er octobre 2039. Un arrêté préfectoral est en cours de préparation par la DREAL afin d'encadrer le suivi post-exploitation du site.

Déchets réceptionnés

M. Dominique LANCE indique qu'au cours de l'année 2021, 55 254 tonnes de déchets ont été réceptionnées contre 12 548 tonnes en 2022, il précise que le site a réceptionné le dernier apport le 22 avril 2022.

Le traitement des effluents et lixiviats

En 2021 aucune anomalie n'a été signalée pour le traitement du lixiviats. En 2022, des problèmes techniques ont généré une faible disponibilité de la station de traitement des lixiviats : 1 000 m³ de lixiviats ont ainsi été traités en externe, à Saint-Fraimbault de Prières (53). La station de traitement fonctionne de nouveau normalement depuis mars 2023.

Fonctionnement en bio-réacteur

295 m³, en 2021, de lixiviats traités (rétentats, issus de la nanofiltration), ont été orientés vers les casiers exploités en bio-réacteur contre 1345 m³ réinjectés en 2022.

Effluents gazeux

Les biogaz sont collectés et traités sur Isigny I et II. Les biogaz valorisés produisent de l'énergie électrique et thermique. En cas de dysfonctionnement ou de maintenance du moteur, les gaz sont alors brûlés par la torchère.

Fonctionnement du moteur sur l'année : > 93 % en 2021 et > 91 % en 2022.

Suivi des eaux pluviales de ruissellement

Plusieurs dépassements de seuil ont été relevés : un dépassement n'est pas expliqué, les autres font suite à une forte variation de la pluviométrie.(cf suivi environnemental du power point).

Suivi des eaux souterraines

Les eaux souterraines sont plutôt de bonne qualité. Certains dépassements sont dus à l'activité agricole environnante et d'autres au fond géochimique local.

Suivi des rejets atmosphériques

Torchère : les contrôles réalisés en 2021 et 2022 sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral excepté sur le paramètre SO₂. Le démarrage forcé de la torchère (celle-ci ne fonctionnant que très peu, il est nécessaire de forcer son fonctionnement pour les besoins du contrôle) pourrait être responsable de ce dépassement.

Moteur de cogénération : le contrôle réalisé en 2021 est conforme. En 2022, on note une non-conformité, dépassement Composés Organiques Volatils non méthaniques, ce dépassement correspondrait à une marge d'erreur de la base de calcul réalisée par l'APAVE. Le prochain contrôle est prévu en septembre 2023.

M. Cagneaux explique que les difficultés relevées sur les moteurs en post-exploitations sont courantes. Les dépassements sont notables mais n'appellent pas de commentaire particulier. L'incertitude de la base de calcul réalisée par l'APAVE n'est pas satisfaisante, il conviendra de trouver une explication et d'y remédier.

Il ajoute qu'il est surpris qu'il y ait eu moins de biogaz collecté en 2022 qu'en 2021 alors que le site était en exploitation uniquement durant 4 mois en 2022.

M. Lance précise que les premiers casiers d'Isigny I produisent toujours du biogaz.

Travaux

M. Lance présente les travaux de réaménagement final effectués sur le casier 4B en 2021 et sur le casier 4C en 2022.

Suivi des plaintes et des incidents

- 12 plaintes ont été recensées en 2021, dont 10 pour des nuisances olfactives.

Des difficultés de réglage du réseau de captage du biogaz, des petites casses sur le réseau et l'arrêt d'une partie du captage ont provoqué des nuisances olfactives.

M. Bordez demande si l'exploitant informe le maire des difficultés rencontrées sur le site.

M. Lance précise qu'il est l'interlocuteur des élus, la mairie est informée des dysfonctionnements et il leur fournit une explication.

Mme Orvain souligne que les nuisances olfactives ont disparu depuis la fin des travaux de réaménagement final. Elle indique que les riverains pensent maintenant qu'il n'y a plus de personnel du groupe sur le site.

Elle ajoute que les abords du site ne sont pas entretenus et dégradés par endroits, ce qui nuit à l'image de la commune et du groupe SUEZ. Le grillage est endommagé par endroits, les abords sont à l'état de friche. Elle demande que le groupe remédie à cette situation.

Elle signale que lors de fortes précipitations, l'eau ruisselle du site vers des propriétés privées situées à proximité. Elle demande si l'exploitant est informé de cette situation. Elle lui demande de se rapprocher des riverains et d'envisager des aménagements pour remédier à cette situation.

M. Lance répond qu'un entretien des abords du site est prévu à partir du mois de septembre (réfection du grillage et débroussaillage).

Il précise que les eaux de ruissellement sont en principe amenées vers les bassins. Il prend note de sa demande. Il explique ensuite que le site fait l'objet d'une maintenance technique régulière, un technicien est présent 3 à 4 jours par semaine.

M. Cagneaux demande que le technicien se rende régulièrement sur l'ensemble des points du site sensibles susceptibles notamment de générer des nuisances. Il demande à l'exploitant de s'engager fermement sur l'entretien régulier des abords du site (cette demande a été formalisée par courrier postérieurement à la présente réunion de CCS)

M. Constant s'interroge sur les mesures prises pour assurer le suivi post-exploitation.

M. Cagneaux explique qu'un arrêté préfectoral complémentaire sera pris en 2023 pour le suivi post-exploitation. Le suivi post-exploitation était initialement prévu sur une période de 30 ans. Le législateur a considéré que les casiers se stabilisaient après 20 à 25 ans. L'exploitant devra fournir un rapport et faire des propositions quant au maintien d'une surveillance du site au-delà de 25 ans, après la fermeture du site.

M. Constant demande quel aménagement est prévu à l'issue de la période post-exploitation.

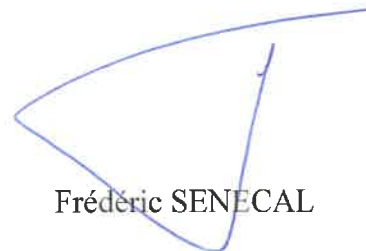
M. Ertus répond que le site redeviendra à l'état de pâture. L'installation d'une centrale solaire peut être envisagée mais pas avant une dizaine d'années car il faut attendre que le tassement différentiel soit stabilisé.

Mme Orvain indique que la société Total Energie s'est rapprochée de la commune, pensant qu'elle était propriétaire du terrain, pour installer une centrale solaire.

M. Cagneaux informe les membres que le comité de suivi de site peut maintenant se réunir à un rythme quinquennal, excepté si des difficultés apparaissent durant la période post-exploitation.

M. Sénécal demande aux membres s'ils ont des remarques ou observations à formuler. L'ordre du jour étant épuisé, M. Sénécal, lève la séance, les membres de la commission se rendent sur le site.

Le Président,



Frédéric SENEAL

COMMISSION DE SUIVI DE SITE ISDND ISIGNY-LE-BUAT

Présentation des rapports d'activités
annuels 2021 et 2022

07/07/2023



Sommaire

- 1. Présentation site**
 - a) Données générales
 - b) Site d'Isigny-le-Buat
- 2. Références réglementaires**
 - a) Autorisations d'exploitation
- 3. Données d'exploitation 2021-2022**
 - a) Moyens d'exploitation sur site
 - b) Tonnages liés à l'ISDND
 - c) Traitement des effluents
- 4. Suivi environnemental**
 - a) Autosurveillance des eaux-liviviats
 - b) Suivi des rejets atmosphériques
- 5. Travaux**
 - a) Travaux de création de casiers
 - b) Travaux de réaménagement
- 6. Suivi des plaintes & incidents**
 - a) Suivi des plaintes 2021-2022
- 7. Informations diverses**
 - a) Vie du site



1. Présentation site

- a) Données générales
- b) Site d'Isigny-le-Buat

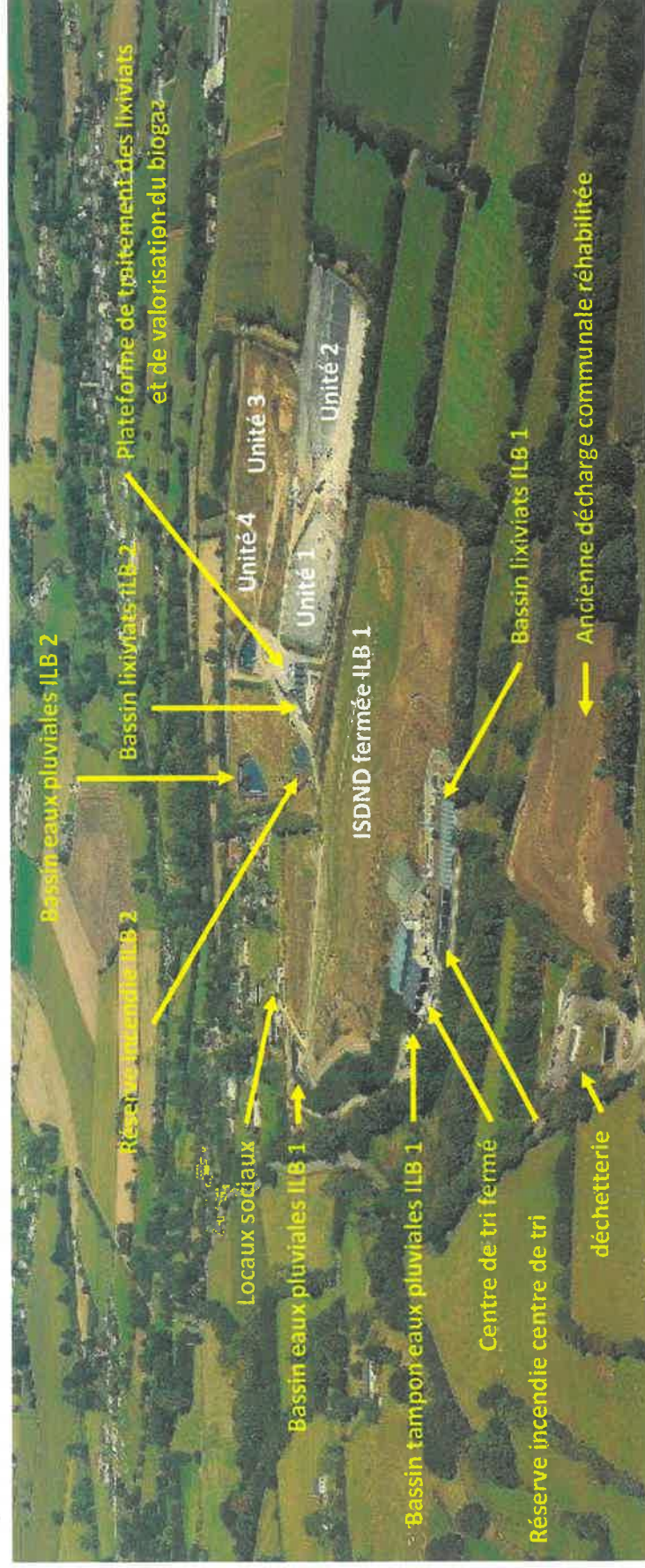
1. Présentation site

DONNÉES GENERALES

- ✓ Début d'exploitation « ILB II » : 15/06/2009
- ✓ Quantité annuelle de déchets maximum autorisée : 65 000 tonnes
- ✓ Horaires de fonctionnement :
 - Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- ✓ Réception des apports jusqu'à avril 2022 :
 - Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- ✓ Superficie du site : 28 hectares
- ✓ Effectifs jusqu'à avril 2022 : 5 collaborateurs
- ✓ Suivi trentenaire post-exploitation « ILB I » : Jusqu'au 01/10/2039

1. Présentation site

SITE D'ISIGNY-LE-BUAT



2. Références réglementaires

a) Autorisations d'exploitation

2. Références réglementaires

AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

- Le 19 décembre 2007 : SNN est autorisée à poursuivre et à étendre l'exploitation d'une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux et d'un centre de tri de déchets ménagers et industriels banals pré-triés sur la commune d'Isigny-le-Buat.
- Le 27 novembre 2014 : Un arrêté complémentaire a été rédigé. Il porte sur le fonctionnement d'une unité de traitement complémentaire, de type évaporateur, permettant de valoriser la thermie du moteur de valorisation du biogaz.
- Le 01 juillet 2016 : SNN a changé de dénomination sociale pour devenir SUEZ Recyclage & Valorisation Normandie.
- Le 19 janvier 2018 : Un arrêté complémentaire a été rédigé. Il porte sur la modification du phasage d'exploitation et sur la reprise des demi-niveaux d'exploitation.

3. Données d'exploitation 2021-2022

- a) Moyens d'exploitation sur site
- b) Tonnages liés à l'ISDND
- c) Traitement des effluents

3. Données d'exploitation 2021-2022

MOYENS D'EXPLOITATION SUR SITE



❖ Parc engins du site (jusqu'à avril 2022)

- ✓ 1 compacteur à pieds de mouton
- ✓ 1 chargeur à chenilles

❖ Effectifs du site : 5 salariés permanents (jusqu'à avril 2022)

- ✓ 1 Agent administratif d'accueil
- ✓ 2 Conducteurs d'engins
- ✓ 1 Technicien effluents
- ✓ 1 Responsable de centre



3. Données d'exploitation 2021- 2022

TONNAGES DE DECHETS RECEPTIONNES

DESIGNATION	Manche	Départements limitrophes	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective	4 275	0	4 275
Encombrants de déchèteries	9 931	8 644	18 575
Refus de tri de DNDAE Ultimes	7 339	24 799	32 138
Déchets de voirie	0	112	112
Déchets de construction démolition	106	48	154
TOTAL	21 651	33 603	55 254

Année 2021

- 58% de refus de tri
- 34% encombrants
- 8% OM (Manche)

DESIGNATION	Manche	Départements limitrophes	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles après collecte sélective	919	0	919
Encombrants de déchèteries	2 659	219	2 877
Refus de tri de DNDAE Ultimes	2 774	5 925	5 284
Déchets de voirie	0	33	33
Déchets de construction démolition	19	0	19
TOTAL	6 371	6 177	12 548

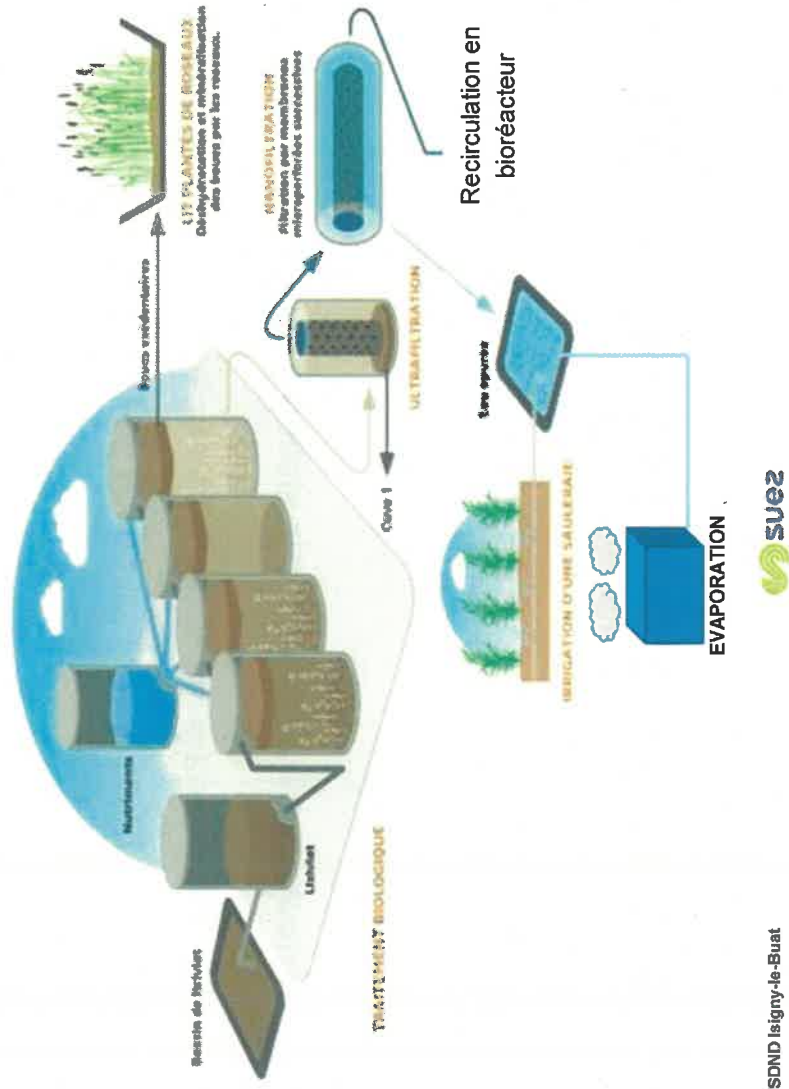
Année 2022

- 42% de refus de tri
- 23% encombrants
- 7% OM (Manche)

Derniers apports de déchets le
22 avril 2022

3. Données d'exploitation 2021- 2022

TRAITEMENT DES EFFLUENTS – GESTION DES LIXIVIATS



3. Données d'exploitation 2021- 2022

— **TRAITEMENT DES EFFLUENTS – GESTION DES LIXIVIATS**

2021 = RAS

2022 = problèmes techniques générant une faible disponibilité de la STEP

Traitement des lixiviats via la STEP

- ✓ En 2021 = 5 070 m³ de lixiviats ont été traités sur la station d'épuration du site
- ✓ En 2022 = 42 m³ de lixiviats ont été traités sur la station d'épuration du site et 1 007 m³ dans l'unité de traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint-Fraimbault de Prières (53)

Fonctionnement en mode bioréacteur

- ✓ 295 m³ de rétentats issus de la nanofiltration ont été réinjectés dans les casiers exploités en mode bioréacteur en 2021 (1 345 m³ en 2022, x4 vs. 2021).

3. Données d'exploitation 2021-2022

TRAITEMENT DES EFFLUENTS – GESTION DES LIXIVIATS

Boues de STEP

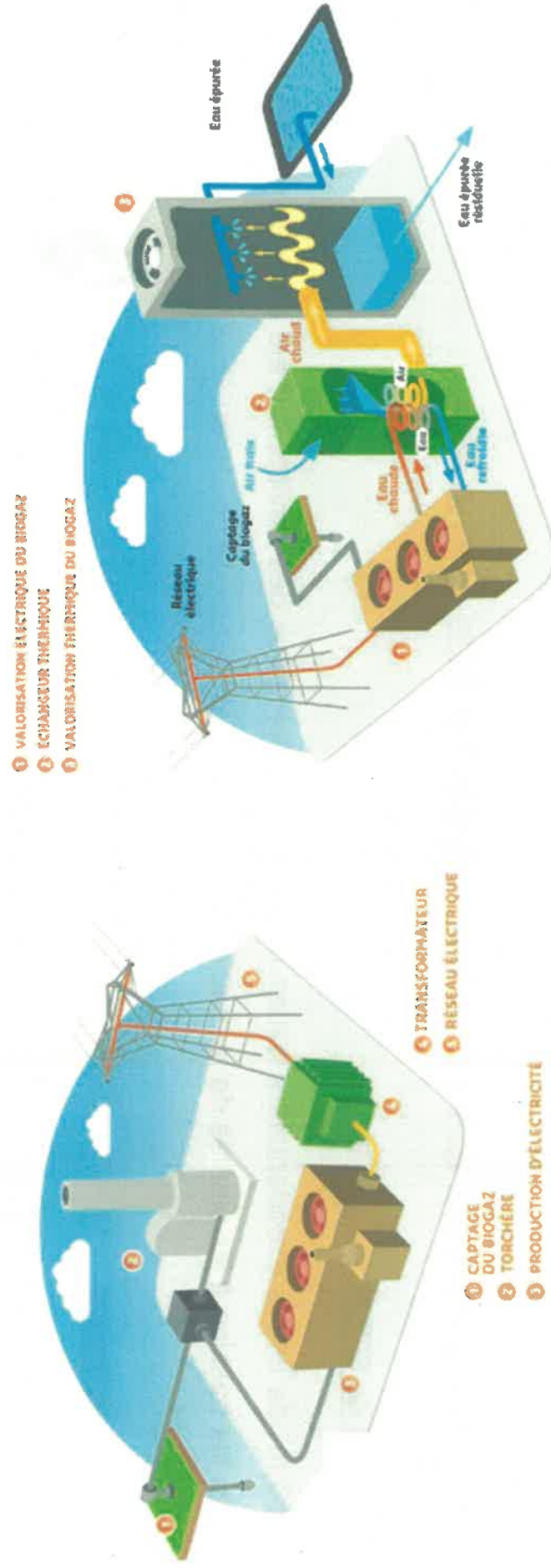
- ✓ 450 m³ de boues excédentaires issues du traitement biologique des lixiviats ont été dirigées et filtrées vers les bassins à lits plantés de roseaux en 2021 (Pas d'extraction de boues en 2022).

Lixiviats traités

- ✓ 2 862 m³ de perméats ont été envoyés sur les zones TTCR de Isigny I en 2021 (17 m³ en 2022).
- ✓ 1 244 m³ de perméats ont été évaporés sur la TAR de Isigny II en 2021 (228 m³ en 2022).

3. Données d'exploitation 2021- 2022

TRAITEMENT DES EFFLUENTS – GESTION DU BIOGAZ



3. Données d'exploitation 2021- 2022

TRAITEMENT DES EFFLUENTS – GESTION DU BIOGAZ

Valorisation et traitement du biogaz

- 3 337 506 Nm³ de biogaz ont été collectés et valorisés sur Isigny I & II en 2021 (2 940 350 Nm³ en 2022).
- 241 762 Nm³ de biogaz ont été éliminés par la torchère sur Isigny I & II en 2021 (272 381 Nm³ en 2022).
- Fonctionnement moteur sur l'année : > 93% en 2021 et > 91% en 2022

Production de l'unité de valorisation du biogaz

- 6 625 MWh de production électrique en 2021 (6 895 MWh en 2022).
- 3 625 MWh de production thermique en 2021 (3 843 MWh en 2022).

4. Suivi environnemental

- a) Autosurveillance des eaux-lixiviate
- b) Suivi des rejets atmosphériques

4. Suivi environnemental 2021- 2022

AUTOSURVEILLANCE – EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT – ISIGNY 1 & 2

❖ ERI ILB 1 : Fréquence trimestrielle

- 2021 : conformes sauf analyses Novembre avec dépassements sur paramètres DCO/azote/nitrates. Inexpliqué.
- 2022 : conformes sauf analyses Novembre avec dépassements sur paramètres DCO/DBO5/MES. Concentration suite faible pluviométrie de l'année.

❖ ERI ILB 2 : Fréquence trimestrielle

- 2021 & 2022 : toutes analyses conformes APA 2009

❖ ERI Incendie ILB 2 : Fréquence trimestrielle

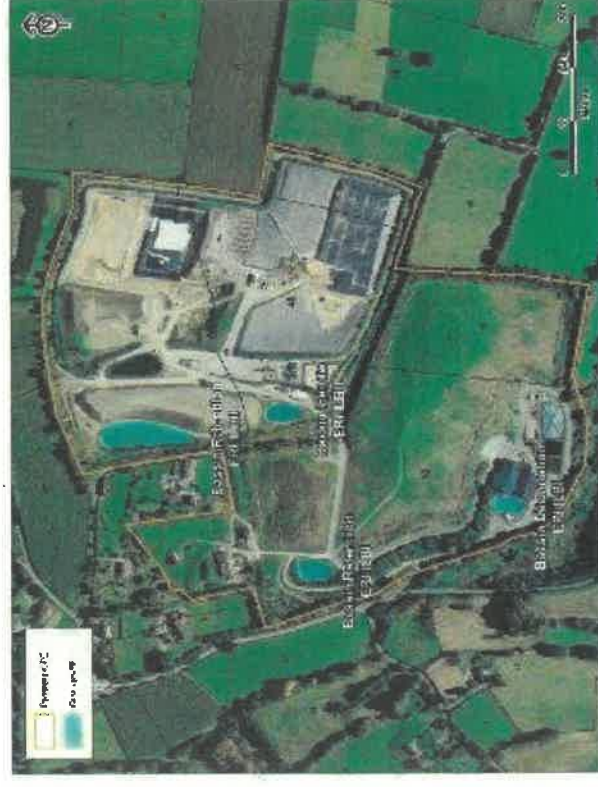
- 2021 : conforme APA 2009
- 2022 : conforme APA sauf analyses en Aout (dépassements sur MES/DCO/azote) causées par très faible pluviométrie en été / retour à la normale en Novembre.

❖ Sortie parcours paysager : Fréquence trimestrielle

- 2021 : conformes APA 2009 sauf analyse Fév. 2021 sur les MES → Lessivage important zone de travaux suites fortes précipitations
- 2022 : à sec / aucun rejet en 2022

❖ Aval/Amont Bief ruisseau : Fréquence semestrielle

- 2021 ou 2022 : Qualité Aval similaire à Qualité Amont



4. Suivi environnemental 2021- 2022

AUTOSURVEILLANCE – EAUX SOUTERRAINES

❖ Réseaux Piézomètres:

- Isigny 1 : Pz2 Amont – Pz1 & Pz3 Aval – Fréquence : tous les 6 mois
- Isigny 2 : Pz2 Amont & Pz6 Amont – Pz5 & Pz7 Aval – Fréquence : tous les 3 mois
- Système aquifère : nappe altérée des schistes du Briovérien

❖ Résultats 2021/2022 Isigny 1 :

- Respect des limites et seuils de référence de qualité des eaux potables destinées à la consommation humaine, hormis sur paramètres fer / manganèse / pH acide (fond géochimique local)
- Pas d'impacts significatifs entre Pz Amont vs Pz Aval

❖ Résultats 2021/2022 Isigny 2 :

- Respect des limites et seuils de référence de qualité des eaux potables destinées à la consommation humaine, hormis sur paramètres fer / pH acide (fond géochimique local)
- Nitrates élevés relevés en amont hydraulique (activités agricoles environnantes)
- Pas d'impacts significatifs entre Pz Amont vs Pz Aval

- ⇒ Bonne qualité des eaux souterraines au droit des sites ILB1 et ILB2.
- ⇒ Pas d'évolution sur la qualité des eaux souterraines sur les 2 sites par rapport aux années antérieures



4. Suivi environnemental 2021- 2022

AUTOSURVEILLANCE – LIXIVIVATS BRUTS & LIXIVIATS TRAITÉS

- ❖ **Lixiviats bruts ILB1 – Fréquence : 6 mois**
 - 2021 : Caractéristiques hétérogènes avec des lixiviats de type « Intermédiaires »
 - 2022 : 1 seul prélèvement (problème technique sur le 2^{ème}) montrant une stabilisation des paramètres, similaires à fin 2021
- ❖ **Lixiviats bruts ILB 2 – Fréquence : 3 mois**
 - 2021 & 2022 : Qualitativement très hétérogènes. Variabilités entre états « Lixiviats Jeunes » et « Lixiviats intermédiaires » avec une faible biodégradabilité.
- ❖ **Ratio traitement BRM – Suivi Lixiviats traités – Fréquence tous les 3 mois**
 - [ETM] : > 98 % abattement conforme aux attentes
 - [DCO] : > 96 % abattement conforme aux attentes
 - [COT] : > 99 % abattement conforme aux attentes



4. Suivi environnemental 2021- 2022

[Isigny I & II – Torchère BBX50](#)

SUIVI DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

ILB1 & ILB2 - SUIVI QUALITATIF REJETS ATM. TORCHERE BBX50			19/05/2021		
Paramètres	Unité	Seuils AP	Analyse		
Poussières	mg/Nm3	< 10	1,4		
CO	mg/Nm3	< 150	0		
NO2	mg/Nm3	/	27		
SO2	mg/Nm3	< 300	690		
HF	mg/Nm3	< 5	0,1		
HCL	mg/Nm3	< 50	0,8		

ILB1 & ILB2 - SUIVI QUALITATIF REJETS ATM. TORCHERE BBX50			16/05/2022		
Paramètres	Unité	Seuils AP	Analyse		
Poussières	mg/Nm3	< 10	-		
CO	mg/Nm3	< 150	0,4		
NO2	mg/Nm3	/	33		
SO2	mg/Nm3	< 300	662		
HF	mg/Nm3	< 5	0,02		
HCL	mg/Nm3	< 50	0,8		

✓ Fréquence : 1/an

✓ Conforme APA 2009 hormis sur paramètre SO2 (démarrage forcé pour analyses)

✓ Fonctionnement limité de la torchère : 186h en 2021 et 495h en 2022 (arrêt moteur pour maintenance pendant 250h en déc-22)

ILB1 & ILB2 - SUIVI QUALITATIF REJETS ATM. MOTEUR COGE			19/05/2021		
Paramètres	UNITÉ	SEUILS AP	Analyse		
NO2	mg/Nm3	< 525	371		
Poussières	mg/Nm3	< 150	2		
COVnm	mg/Nm3	< 50	9 +/- 173		
CO	mg/Nm3	< 1200	903		

ILB1 & ILB2 - SUIVI QUALITATIF REJETS ATM. MOTEUR COGE			16/05/2022		
Paramètres	UNITÉ	SEUILS AP	Analyse		
NO2	mg/Nm3	< 525	340		
Poussières	mg/Nm3	< 150	1		
COVnm	mg/Nm3	< 50	147 +/- 252		
CO	mg/Nm3	< 1200	1196		

✓ Fréquence : 1/an

✓ 2021 : Conforme APA 2009

✓ 2022 : Dépassement COV non méthanique => calcul par l'APAVE des incertitudes dépassant le seuil de l'AP

5. Travaux

- a) Travaux de création de casiers
- b) Travaux de réaménagement

5. Travaux

TRAVAUX DE CREATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE CASIERS

Pas de construction de casier en 2021 ni en 2022

Réaménagement du casier 4B en 2021 et du casier 4C en 2022

- 1) La mise en œuvre des réseaux de réinjection
- 2) La reconstitution de la barrière d'étanchéité passive
- 3) La réalisation d'une barrière d'étanchéité active
- 4) La mise en œuvre de la terre végétale et l'engazonnement
- 5) L'installation du réseau de captage du biogaz



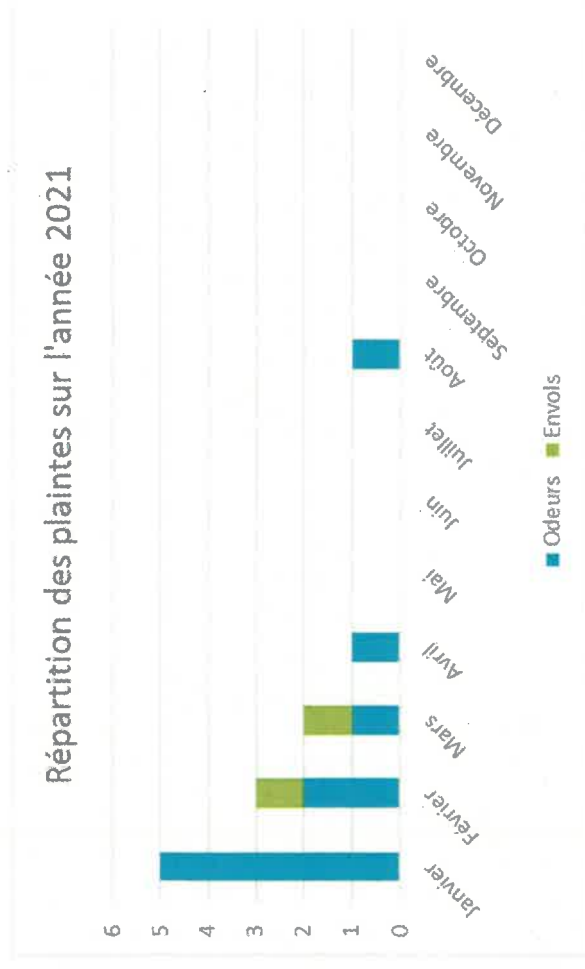
6. Suivi des plaintes & incidents

6. Suivi des plaintes & incidents

SUIVI DES PLAINTES 2021

12 plaintes ont été enregistrées en 2021

- 10 plaintes correspondent à des nuisances olfactives
 - Dont 7 en janvier/février dues à des difficultés de réglages du réseau de captage du biogaz et des petites casses sur le réseau.
 - Dont 2 en mars/avril mars-avril dues aux travaux de réaménagement du casier 4B, avec arrêt d'une partie du captage de biogaz.
- 2 plaintes liées à des envols à proximité du site
 - Mise à disposition de personnel pour le ramassage en cas d'épisode de vents violents



6. Suivi des plaintes & incidents

SUIVI DES PLAINTES 2022

2 plaintes ont été enregistrées en 2022

- 2 plaintes correspondantes à des nuisances olfactives remontées par les riverains
- En avril, les plaintes sont dues à des difficultés de réglages du réseau biogaz sur le casier 4C en fin d'exploitation. Un contrôle complet a permis de retrouver un réglage optimal du réseau biogaz les jours suivants.
- En aout, les plaintes odeurs relevées sont dues à l'arrêt de la TAR, impactant le bon fonctionnement du moteur, dysfonctionnement qui a été résolu le jour même.

7. Informations diverses

a) Vie du site

7. Informations diverses en 2021 & 2022

VIE DU SITE

Commission de suivi de site

- La dernière CSS s'est tenue le 25 janvier 2022 ayant pour objet la présentation des rapports d'activité 2019 & 2020.

Visites

- Pas de reprise des visites du site en 2021 (restrictions sanitaires liés au Covid 19) et en 2022 (fin apport de déchets)

Inspection DREAL le 16 novembre 2021 avec pour objets :

- La situation administrative de la parcelle ZB45 versus le périmètre ICPE ;
- Les odeurs biogaz sur l'installation de stockage ;
- Le contrôle réglementaire des installations électriques ;
- Le bilan environnemental annuel du site ;
- L'entretien des espaces verts du site fermé ;
- Le mémoire post-exploitation et le bilan décennal ;
- Le respect des côtes maximales de réaménagement des massifs de déchets.

Dépôts dossiers administratifs en préfecture

- Dossier de cessation d'activité de l'ISDND d'Isigny 2 déposé le 31/05/2022
- Dossier de récolement final de l'unité d'exploitation n°4 et du site complet déposé le 11/10/2022

MERCI

